ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de lutte contre la désertification médicale

Question écrite n° 25837

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'une collaboration entre collectivités locales et professionnels de santé. La désertification médicale est un problème malheureusement bien installé dans de nombreuses communes et plus particulièrement dans les communes rurales. L'accès aux soins se fait de plus en plus rare en raison de la fermeture progressive de cabinets de médecins. Lors de l'examen de la loi ma santé 2022, diverses solutions ont été proposées afin de lutter contre cette désertification comme la mise en place d'un stage obligatoire de 6 mois en milieu rural pour les étudiants en médecine. Or cette obligation n'a pas enchanté les protagonistes qui se sont fortement opposés à cette proposition. De plus, la répartition des maisons de santé sur le territoire est inégale pour différentes raisons. Pour certaines régions attractives, ce sont les praticiens eux-mêmes, médecins, pharmaciens ou encore infirmières qui décident de se regrouper pour recréer un parcours de santé. D'autres territoires peinent à maintenir et accueillir des médecins car la région est considérée comme peu attractive. C'est pour ces derniers où le rôle des collectivités locales est important. En effet, grâce à une collaboration entre référent de santé et collectivités locales un véritable projet durable et concret peut voir le jour permettant d'aboutir à la création de maisons de santé répondant au besoin du territoire et bassin de vie. Ce projet aurait pour principale résultante d'impulser une nouvelle dynamique et ainsi de rendre la région attractive en gardant les professionnels de santé déjà présents tout en accueillant de nouveaux médecins qu'ils soient titulaires ou en formation. Il lui demande donc, dans un premier temps, comment elle compte faciliter et renforcer la collaboration entre collectivités locales et professionnels de santé et d'autre part comment le Gouvernement peut aider au financement de manière simple des maisons de santé qu'il s'agisse de maîtrises d'ouvrage publiques ou privées agréées ou non par l'ARS.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Vigier
Circonscription : Haute-Loire (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25837
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 janvier 2020, page 177
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)